

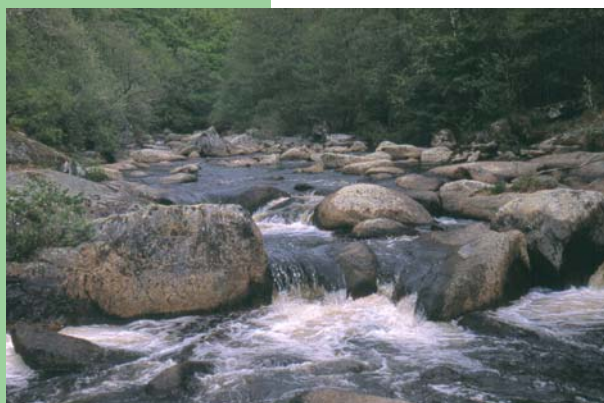


La Charte de Pays : un projet qui nous rassemble, un projet qui nous rassemble

Monts et Barrages

La Charte

Charte de développement et d'aménagement durable de Pays

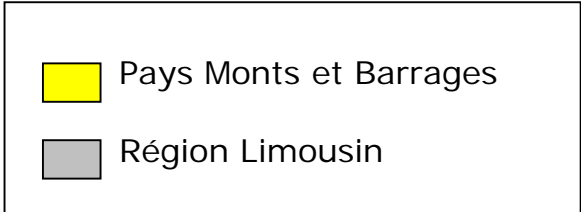
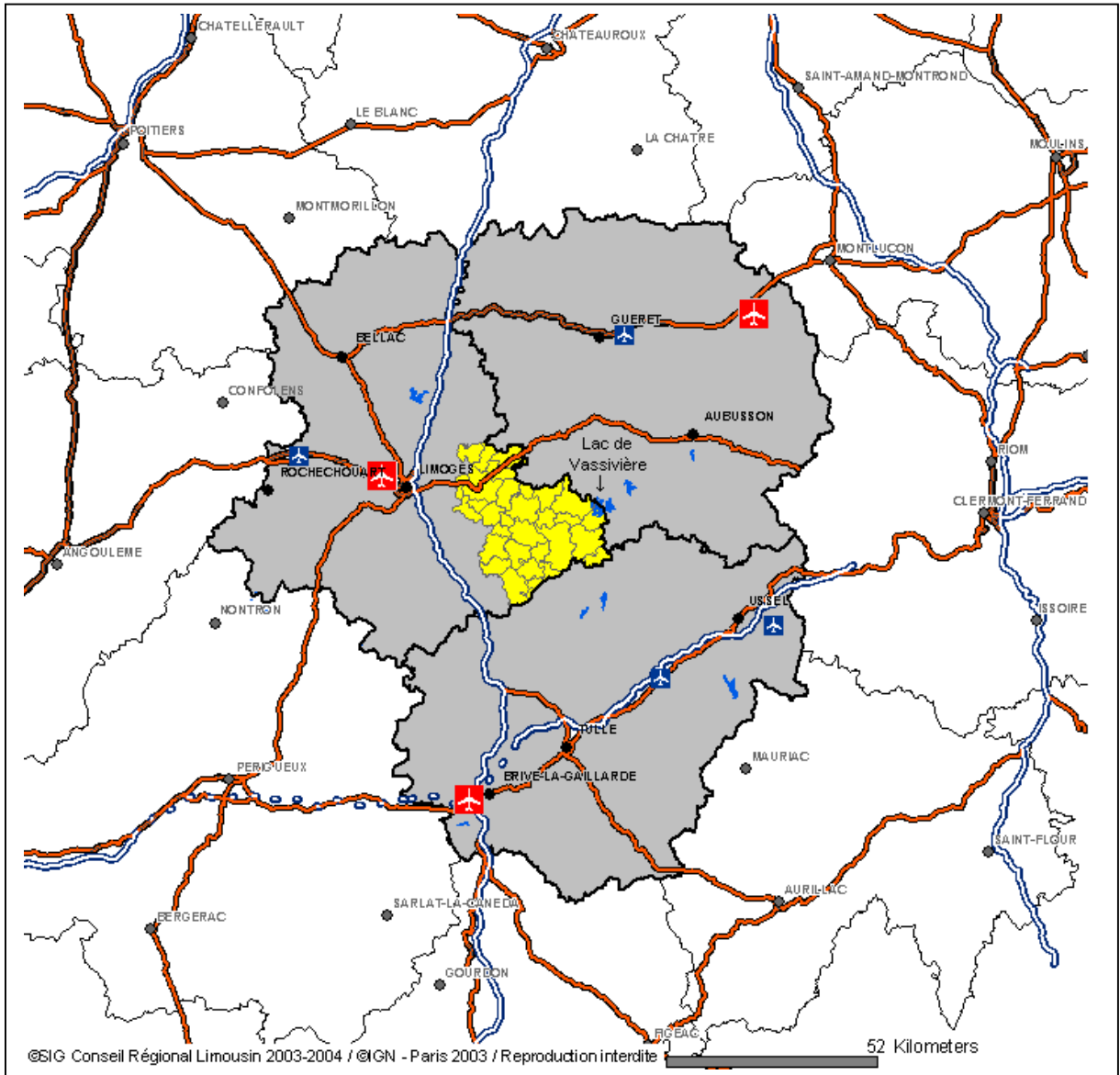


SOMMAIRE

	Page
I. Une loi au service du développement local	4
1) Des élus volontaires	4
2) La loi Voynet : une occasion d'innover	4
<hr/>	
II. Présentation du territoire, de son contexte et de son périmètre	6
1) Description physique	6
2) Historique	6
3) Les bassins d'emploi et de vie	8
4) L'organisation politique	8
5) Les procédures de développement mises en place	10
6) Les relations avec les autres structures intercommunales	12
7) Les autres partenaires	13
<hr/>	
III. Caractéristiques socio-économiques du territoire (état des lieux)	14
1) La démographie	14
2) Les activités économiques	15
3) Les services et le cadre de vie	19
4) Les points faibles et les points forts	25
<hr/>	
IV. La démarche participative d'élaboration de la Charte	28
1) Associer la population	28
2) Méthodologie	28
3) Chronologie	28

V. Un projet collectif, convergence de l'action de chacun	33
1) De l'état des lieux au diagnostic du territoire	33
2) Vision prospective du territoire dans 20 ans	35
3) Le projet de territoire	35
• le but à poursuivre	35
• les principes et valeurs qui nous animent	35
• les objectifs stratégiques	37
4) Les axes opérationnels	38
<hr/>	
VI. Structuration du Pays	44
1) La structure gestionnaire	44
2) Le conventionnement avec le PNR de Millevaches	44
3) Les relations avec les structures voisines	44
4) L'animation et l'évaluation	45

Situation géographique du pays Monts et barrages en Limousin



I Une loi au service du développement local

1) Des élus volontaires

Dès 1979, les élus Monts et Barrages ont traduit leur volonté de doter ce territoire d'un outil de développement adapté en créant le Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages. Celui-ci a principalement poursuivi des missions en faveur de l'agriculture, de la forêt et du tourisme puis a mené depuis plusieurs années d'autres actions pour le logement (OPAH), l'emploi (EREF), la restauration et l'entretien des cours d'eau. Depuis 1999, le territoire bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire » : le Syndicat contribue ainsi à travers la gestion de ce label à la mise en valeur du patrimoine et à son animation.

Le souci des élus d'aborder la question du développement de Monts et Barrages de façon plus satisfaisante dans le temps (vision à moyen et long terme) et avec une plus grande cohérence des actions entre elles, a conduit les responsables du Syndicat à s'intéresser activement à la mise en place des Pays. Cette démarche a concrètement débuté en 1999.

2) La loi Voynet : une occasion d'innover

La préoccupation des élus pour l'avenir de leur territoire trouve dans la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de nombreux échos sinon des réponses.

En effet, cette loi dite « loi Voynet » porte en elle des dispositions particulières et novatrices.

Rappelons notamment :

- La démarche de Pays s'appuie sur une charte qui exprime le projet du territoire pour les dix ans qui suivent. Cette durée permet de penser, d'organiser, d'évaluer et d'ajuster des stratégies de développement durable et de mettre en place dans la durée les actions cohérentes qui en découlent.
- La notion de développement durable implique une prise en compte simultanée des dimensions sociales, écologiques et économiques. Elle conduit à des choix équilibrés vis à vis de ces trois domaines. Il devient dès lors évident que la prise en compte des problèmes et les réponses à construire nécessitent une approche transversale.
- En donnant aux habitants, par une présence conséquente dans le Conseil de Développement, la possibilité d'être associés à la définition du projet de territoire, à sa mise en œuvre et à son évaluation, c'est à une véritable expérience de démocratie participative que le législateur nous invite.

Cette participation dès le début de la démarche permet d'impliquer tout un chacun comme acteur du projet ; l'appropriation des enjeux et des moyens par la population est un gage de réussite future.
La participation, tout en créant de nouveaux espaces citoyens, permet également de relégitimer les élus dans leur rôle d'arbitrage.

II Présentation du territoire, de son contexte et de son périmètre

Le territoire de Monts et Barrages, situé au Sud-est de la Haute-Vienne est limitrophe de la Creuse et de la Corrèze. Il est ainsi au cœur du Limousin et constitue un espace de transition entre Limoges, capitale régionale, et le plateau de Millevaches. Il regroupe les trois cantons de Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat qui comprend au total trente deux communes et 21 415 habitants.

1) Description physique

Le territoire est composé de deux ensembles géographiques au sein d'un même bassin versant, celui de la Vienne amont, qui comprend deux affluents, la Maulde au nord et la Combade au sud :

- à l'Est (canton d'Eymoutiers et 4 communes du canton de Châteauneuf-la-Forêt) : une zone de moyenne montagne, contrefort granitique du plateau de Millevaches, avec des altitudes comprises entre 500 m et à peine 800 m, dominée par la forêt.
- à l'Ouest (canton de St-Léonard-de-Noblat et 6 communes du canton de Châteauneuf-la-Forêt) : une zone de piémont, composée de bas plateaux schisteux, avec des altitudes de 200 à 500 m, dominée par le bocage.

2) Historique

Le territoire a occupé une fonction de centre avant l'invasion romaine, à partir de l'oppidum de Villejoubert situé à la confluence de la Maulde et de la Vienne, chef lieu des Gaulois Lémoviques qui peuplaient le Limousin.

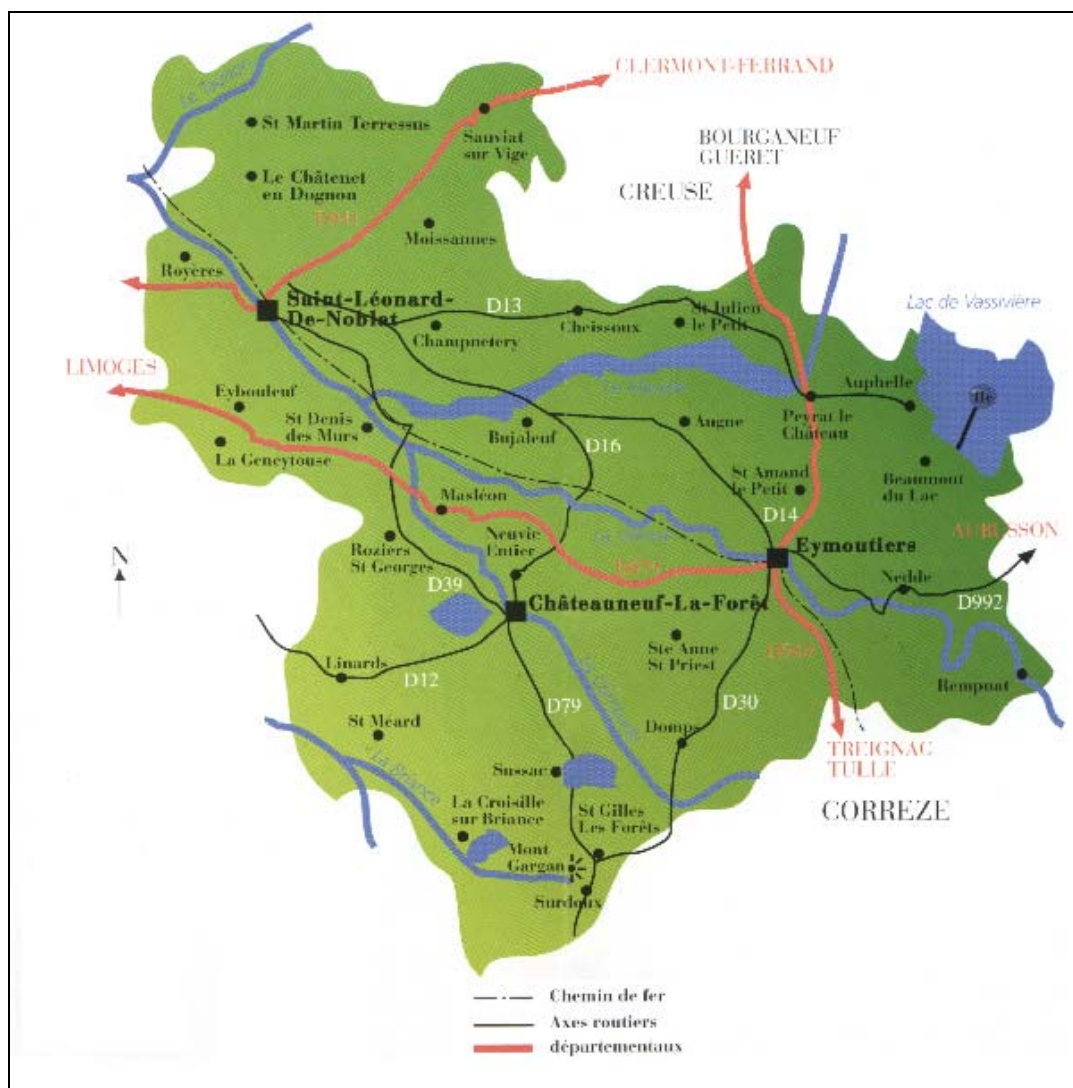
Les bourgs de Saint-Léonard-de-Noblat et d'Eymoutiers doivent leur développement à deux principaux facteurs : le culte développé autour des tombeaux de leurs fondateurs ermites installés au VI^{ème} et VII^{ème} siècle et leur situation géographique sur des passages obligés pour franchir la rivière. La " voie limousine ", l'un des quatre grands itinéraires de St Jacques-de-Compostelle, a contribué à la renommée de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat. Tous les sept ans, les Ostensions, fêtes religieuses et profanes propres au Limousin, y célèbrent le souvenir de saint Léonard.

Les mottes castrales (au Dognon, à Noblat, au Mont Larron...) matérialisent le pouvoir des seigneurs aux environs de l'an mil. Jusqu'à la Révolution, seigneurs laïcs, religieux et pouvoirs communaux structurent le territoire. La tour d'Echizadour, le prieuré de l'Artige, la ville marchande de Saint-Léonard-de-Noblat, les ponts et le couvent des Ursulines à Eymoutiers, la tour de Peyrat-le-Château... sont autant d'exemples encore visibles de cette période très active.

Suite à la Révolution, les communes, calquées sur le réseau paroissial, participent à la vie politique. Le Pays Monts et Barrages, à l'image de la région connaît à partir du XIX^{ème} siècle, l'ancrage des idées socialistes. En parallèle, la Révolution industrielle nous a laissé de nombreux témoignages (moulin du Got, filatures, chemin de fer, usines de porcelaine, papeterie de Châteauneuf-la-Forêt, usine Huillard de Saint-Denis-des-Murs...).

Des circuits liés à la Résistance gardent aujourd'hui la mémoire de cette période troublée. Après-guerre, la construction des barrages donne un caractère particulier à notre territoire.

Carte du Pays Monts et Barrages



3) Les bassins d'emploi et de vie

a) Les bassins d'emploi

Selon le Diagnostic Territorial du Limousin, le Pays Monts et Barrages est situé dans le bassin d'emploi de Limoges, à l'exception des communes situées à l'extrémité Est du canton d'Eymoutiers (Nedde, Rempnat, Beaumont du Lac, Peyrat-le-Château). Cependant, Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers sont qualifiés de *"centres périphériques, qui devraient trouver un rôle stratégique dans une perspective de rééquilibrage territorial"*.

Châteauneuf-la-Forêt n'est pas identifié en tant que bassin d'emploi.

b) Les bassins de vie

La zone d'attraction commerciale de Limoges est en revanche limitée sur le territoire au canton de Châteauneuf-la-Forêt et au deux-tiers ouest du canton de Saint-Léonard-de-Noblat.

En matière de services, Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers sont qualifiés de « centres locaux ». Saint-Léonard-de-Noblat fait partie des *"pôles locaux bien équipés, assez bien structurés, lesquels animent de véritables bassins de vie"*. Eymoutiers fait partie des centres locaux *"dont l'aire d'influence reste locale [et qui] jouent un rôle essentiel dans la desserte de territoires enclavés"*.

D'après ce diagnostic régional, le pôle de Bourgneuf influe sur les marges nord du territoire, sur la commune de Sauviat-sur-Vige pour l'emploi et les services et sur les communes de Peyrat-le-Château et de Saint-Julien-le-Petit pour les services.

4) L'organisation politique

Le Syndicat intercommunal Monts et Barrages a été créé en 1979, après trois ans de réflexion à laquelle ont été associés élus, acteurs socio-professionnels et chambres consulaires, pour assumer une compétence de développement local.

a) Le fonctionnement du Syndicat

Des nouveaux statuts ont été adoptés en octobre 2003.

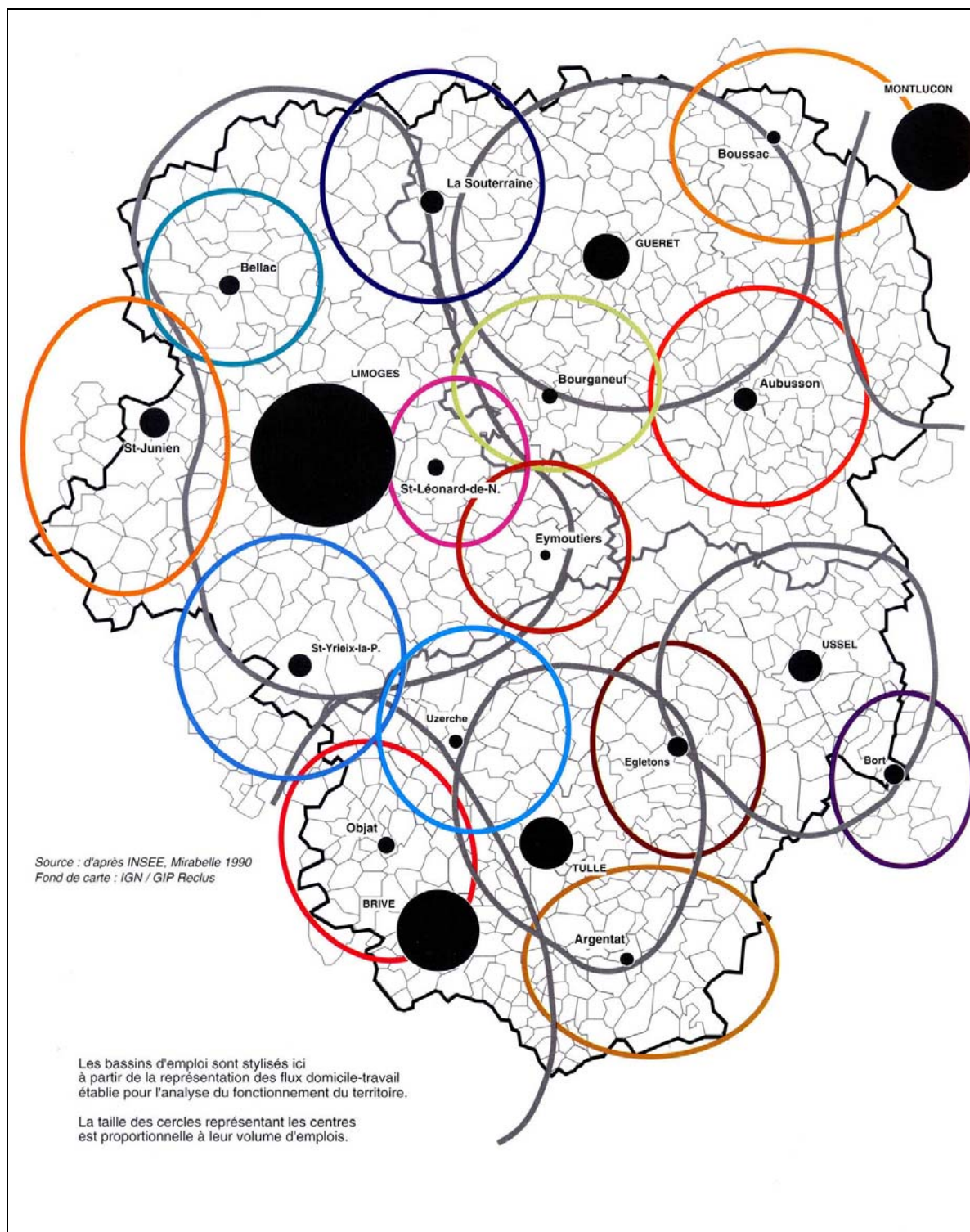
La cotisation versée par les communes et Communautés de communes est calculée en fonction du potentiel fiscal, du nombre d'habitants et d'une part fixe.

Chaque Communauté de communes est représentée par un nombre de délégués calculé de la manière suivante : nombre de communes multiplié par 2. Chaque commune n'appartenant pas à une Communauté de

communes est représentée par deux délégués. Les délégués sont donc au nombre de 64.

Le bureau est constitué de 15 membres, soit 5 par canton. L'assemblée élit le Président et trois Vice-présidents, chacun représentant un canton.

Les bassins d'emploi



b) Les missions

Selon l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal Monts et Barrages, approuvés par le conseil syndical du 8 octobre 2003 et par l'ensemble des communes, le Syndicat Intercommunal Monts et Barrages a pour missions :

- l'élaboration et la mise en application de la Charte de Pays : mise en œuvre d'une stratégie de développement cohérent et durable du territoire à 10 ans.
- Il définit les orientations stratégiques de développement, notamment dans les domaines suivants :
 - la préservation et la valorisation du patrimoine ;
 - l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
 - le développement du tourisme ;
 - la préservation et la valorisation de l'environnement ;
 - le maintien et le développement des activités, des services et de l'emploi ;
 - le développement culturel.

Le syndicat a un rôle d'organisation, de mise en réseau, de coordination des acteurs et des partenaires concernés et de promotion du territoire. Il travaille en lien avec le conseil de développement du Pays.

Dans le cadre de ces orientations, il élabore notamment des programmes d'actions (de type contrat de pays ou procédures contractuelles nationales ou européennes), il en assure le suivi et/ou l'animation.

Le Syndicat s'appuie sur les services d'une équipe technique de neuf personnes.

5) Les procédures de développement mises en place

- Plan d'Aménagement Rural
- Contrats de Pays en 1982 et 1984
- Contrats Régionaux de Développement Local (CRDL) en 1989 et 1994

Après une approche sectorielle autour du tourisme, de l'agriculture, de la forêt et dans un dernier temps du patrimoine, le deuxième CRDL marque le début d'une approche transversale.

Le territoire a par ailleurs participé à deux programmes européens LEADER (Leader Millevaches et Leader Châtaigneraie limousine) qui lui ont permis de s'ouvrir à des partenariats avec les territoires voisins, notamment pour la réalisation d'actions touristiques (train à vapeur entre Limoges-Meymac-Ussel dont le Syndicat Monts et Barrages est à l'origine ; schéma de signalisation des chemins de randonnée...).

De 1999 à 2002, le Pays Monts et Barrages a fonctionné avec des mesures transitoires. La convention d'objectifs a permis d'élaborer le nouveau projet dans le cadre de la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

a) Les actions menées dès les origines

Dans un premier temps le Syndicat a ciblé trois domaines d'intervention : l'agriculture, le tourisme et la forêt. Pour chacune de ces thématiques des associations ont été créées, permettant ainsi la participation des acteurs socioprofessionnels, avec lesquels les actions ont été menées en étroite partenariat, chacune des associations étant alors dotée de ses propres moyens humains.

b) Autres domaines d'action traités depuis 1990

- Emploi - Formation, avec la mise en place d'un Espace Rural Emploi - Formation en 1994 qui a pour mission de favoriser le développement de l'emploi et de la formation (mise en place d'un chantier d'insertion), d'accompagner la création d'activité, de structurer l'offre de services emploi-formation-insertion.
- Commerce et artisanat : aides financières à la reprise d'activités et aides à la modernisation.
- Environnement : restauration et entretien des berges de rivières, formations " rivière – partage de l'eau ", études et définition de programmes d'actions.
- Habitat : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) axées sur le développement du logement locatif, l'accession à la propriété, la réhabilitation du patrimoine bâti ancien.
- Patrimoine et Culture : Label Pays d'art et d'histoire dont la mission est d'animer, d'organiser des visites, des stages et divers événements, de faire connaître et de coordonner le développement des actions de valorisation et de sensibilisation au patrimoine sur le territoire.
- Tourisme : la signalisation de sentiers de randonnée et la réalisation de leurs topo-guides.

6) Les relations avec les autres structures intercommunales

Ces structures sont de création récente ou dans une démarche de révision de leurs projets, les partenariats sont à mettre en place.

- a) Les Communautés de Communes (devenues membres du Syndicat Monts et Barrages, transformé en syndicat mixte en 2004) :
- « Briance-Combade » regroupe les dix communes du canton de Châteauneuf-La-Forêt depuis le 1^{er} janvier 2003.
 - « Les Portes de Vassivière » regroupe onze communes du canton d'Eymoutiers (sauf Augne) depuis le 1^{er} janvier 2004.
 - « Noblat » regroupe 9 communes du Canton de Saint Léonard (sauf Moissannes) depuis le 4 juin 2004.

b) Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Les 16 communes de la zone montagne (les 12 communes du canton d'Eymoutiers et Saint-Gilles-les-Forêts, Surdoux, La Croisille-sur-Briance, Sussac) appartiennent également au Syndicat mixte de Millevaches qui a pour objectif la mise en place du **Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin**.

Le projet de Charte du PNR qui a été élaboré et remis en juin 2003 a pour axes principaux :

- la préservation et la valorisation de ses habitats naturels, avec en particulier un projet de Charte de l'Eau,
- l'aménagement et la gestion de l'espace pour accompagner l'ouverture des paysages
- le soutien aux productions agricoles permettant l'entretien des milieux naturels (bovins à l'herbe, « agneaux du plateau ») et la diversification (porc fermier notamment),
- l'appui à la constitution d'une filière bois (éco-certification, bois-énergie, bois-construction),
- l'articulation des appuis publics accordés à l'artisanat et au commerce (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce en cours d'instruction),
- l'élaboration d'un schéma de développement touristique (randonnée, découverte des patrimoines, pêche, encadrement des sports mécaniques),
- l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités (programme Leader +, labellisation « pôle local d'accueil » par le Conseil régional et l'Etat),
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours d'étude.

Le Parc a été créé par arrêté du Ministère de l'Environnement le 22 mai 2004, le syndicat est devenu Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel régional Millevaches.

Il assure la gestion du programme d'initiative communautaire Leader + « Accueil Millevaches » dédié à l'accueil de nouveaux acteurs et de nouvelles entreprises. Les bénéficiaires de ce programme sont les acteurs du territoire de Millevaches, entreprises, associations, collectivités locales et établissements publics. La période de mise en œuvre est prévue jusqu'à la fin 2006.

Le programme se décline en trois grands axes de développement :

- aide à l'installation
- valorisation des services et équipements favorisant l'accueil
- structuration de l'offre d'accueil.

c) Le Syndicat Mixte de Vassivière

Les trois communes de Peyrat-le-Château, Beaumont-du-Lac et Nedde appartiennent également au **Syndicat Mixte de Vassivière** qui rassemble huit communes, deux Conseils généraux (Creuse et Haute Vienne) et le Conseil Régional du Limousin. Le Syndicat a pour compétence l'étude, la création, la promotion la gestion des équipements propres à assurer le développement polyvalent de l'ensemble du territoire de la station de Vassivière en Limousin. La Maison de Vassivière a un rôle d'animation, de promotion et d'édition.

7) Les autres partenaires

En fonction des actions menées, des partenariats sont établis avec les chambres consulaires, les services techniques de l'Etat, des collectivités, des organismes spécialisés, les associations et leurs fédérations, ou tout autre acteur concerné.

III Caractéristiques socio-économiques du territoire

Synthèse du document d'état des lieux réalisé par Ariane Développement Local en mars 2004

1) La démographie

Lors du recensement général de la population de 1999, 21.415 personnes habitaient dans le pays Monts et Barrages dont près de la moitié dans le canton de Saint-Léonard-de-Noblat. La densité moyenne du Pays est de 25 habitants au km², elle est très inférieure à la densité départementale. Sept communes ont plus de 1.000 habitants.

a) Une population qui diminue et qui vieillit

Le Pays Monts et Barrages perd de la population (perte de 6% de sa population entre le recensement de 1990 et celui de 1999), les communes du Sud et de l'Est du Pays sont les plus affectées.

Le solde migratoire (arrivées - départs) est positif à l'échelle du territoire, mais il ne compense pas le solde naturel (décès - naissance) qui est très négatif. Cette évolution est très contrastée selon les communes :

- Toutes les communes ont un solde naturel négatif.
- 22 communes sur 32 ont un solde migratoire positif entre 1990 et 1999.
- Seules 6 communes enregistrent une légère hausse de la population, ce sont de petites communes de moins de 500 habitants réparties dans les trois cantons.

31 % de la population du Pays a plus de 65 ans alors que le taux départemental est de 21,5 % (le vieillissement est plus important sur le canton d'Eymoutiers).

	Pays Monts et Barrages	Département de la Haute Vienne
Moins de 15 ans	12,5 %	14 %
De 15 à 24 ans	8,5 %	13 %
De 25 à 49 ans	30,5%	34.5 %
De 50 à 64 ans	17,5 %	17 %
Plus de 65 ans	31 %	21,5 %

Part de chaque classe d'âge par rapport à la population totale - recensement général de la population de 1999

b) De nouveaux habitants

5.500 personnes (soit un quart des habitants) se sont installées sur le territoire entre 1990 et 1999 (source INSEE), la moitié d'entre elle habitait auparavant dans un autre département. Parmi ces nouveaux habitants, 3 % étaient originaires d'un autre Pays.

c) Une population active

La population active du territoire était de 8.400 personnes en 1999 (source INSEE).

Parmi celle-ci, 57 % des personnes exerçaient leur activité professionnelle à l'extérieur de leur commune de résidence. Il faut souligner que cette proportion est supérieure à la moyenne départementale et est en augmentation depuis 1990.

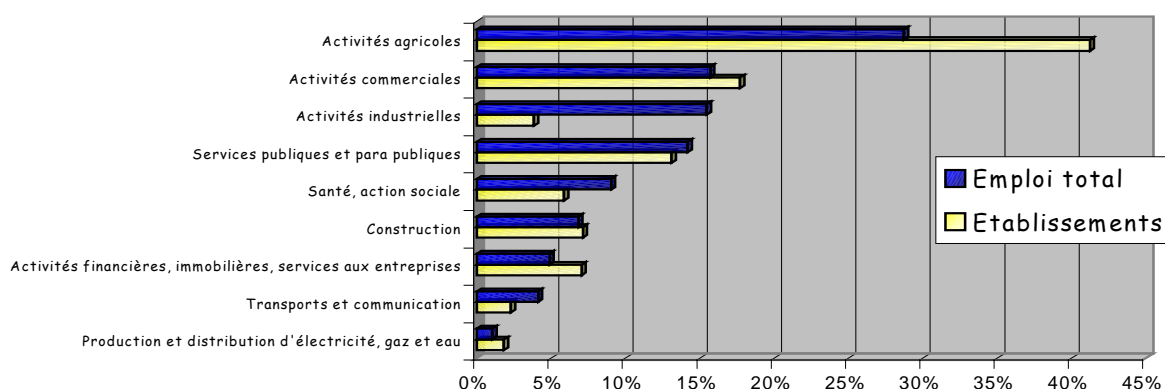
Parmi les différentes catégories socioprofessionnelles on retrouve moins de cadres et professions intermédiaires, mais plus d'ouvriers que dans la moyenne départementale.

Le taux de chômage de cette population active était de 9,6 % en 1999 (source INSEE), soit 805 personnes. Ce taux était inférieur à la moyenne départementale de 10,8 %.

2) Les activités économiques

Le nombre d'emplois total existant sur le territoire Monts et Barrages était de 5.960 en 1999 (source INSEE) dont 30 % situés dans la ville de Saint-Léonard-de-Noblat et 17 % à Eymoutiers.

La répartition par secteur d'activités :



Le nombre total d'établissements et d'emplois salariés a peu varié depuis 10 ans (d'après les fichiers SIRENE de l'INSEE de 1993 à 2002 et du RGA). Cela cache cependant une perte d'emploi dans l'agriculture,

l'industrie et la construction compensée par des créations d'emplois dans le secteur tertiaire.

a) Des bassins d'emploi sous l'influence de l'agglomération de Limoges

Le territoire de Monts et Barrages est situé dans le grand bassin d'emploi de Limoges à l'exception de l'extrémité est du canton d'Eymoutiers. Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers sont considérés comme des bassins d'emploi structurants à l'échelle de la région Limousin.

b) L'agriculture, premier pôle d'emploi

Le secteur agricole représente le premier pôle d'emploi (près de 2.000 actifs) avec une activité majeure, l'élevage bovin. 968 exploitations agricoles ont été répertoriées lors du recensement général agricole de 2000.

Entre les deux recensements agricoles (entre 1988 et 2000), la population active agricole a baissé de 37 %, ce qui est équivalent à la baisse observée à l'échelle du département. Cette baisse de la population active agricole s'est accompagnée d'un rajeunissement des chefs d'exploitation (de 53 % des chefs d'exploitation de plus de 55 ans en 1988 à 33 % en 2000).

Les systèmes de production sont en évolution :

- Une augmentation de la taille moyenne des exploitations : de 28 ha en 1988 à 43,5 ha en 2000.
- 90 % de la surface agricole est consacrée au pâturage et à la production de fourrage avec une régression de la superficie des prairies permanentes.
- Le cheptel bovin a augmenté de 17 % entre 1988 et 2000 essentiellement par l'apport de vaches nourrices.
- Les productions ovines et de volailles ont diminué, les productions porcines et équines ont augmenté.
- 1/3 des exploitations ont au moins une production sous signe de qualité, essentiellement pour la viande bovine.

Le secteur agricole fait l'objet de démarches innovantes de diversification de production, de vente en circuits courts, de groupements de producteurs.

L'abattoir d'Eymoutiers a été remis aux normes en 1989.

c) La filière bois

Le territoire est couvert par 30.000 hectares de forêt dont la moitié se trouve sur le canton d'Eymoutiers. Cela représente 31 % de la superficie

totale du territoire. Cette forêt est très morcelée et est représentée pour 2/3 par des feuillus et pour 1/3 par des résineux (douglas, épicéa, mélèze...). La production de cette jeune forêt augmente en volume et s'améliore en qualité.

La filière bois représente actuellement au moins 250 emplois récents ; il existe quelques entreprises de transformation du bois sur le territoire, dont 2 scieries parmi les plus importantes de France, mais la deuxième transformation reste encore à développer.

d) Le secteur industriel

Le secteur industriel est représenté par 95 établissements regroupant 1.146 salariés. Trois secteurs sont prédominants :

- la filière bois (cantons de Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers)
- la porcelaine (Saint-Léonard-de-Noblat et Sauviat-sur-Vige)
- le papier - carton (canton de Châteauneuf-la-Forêt).

Les activités industrielles sont aujourd'hui fragilisées et le territoire est touché par un déclin industriel se traduisant par une perte de 500 emplois suite à la fermeture de certaines unités de production en 1993, puis en 2000 et enfin en 2003.

e) Le secteur artisanal

L'artisanat regroupe 426 entreprises et représente 1.142 actifs qui se répartissent pour :

- 32 % dans le bâtiment,
- 26 % dans le secteur alimentaire,
- 24 % dans le domaine des services,
- 18 % dans le secteur de la production.

Depuis 10 ans, le nombre total d'actifs du secteur artisanat est resté stable.

39% des chefs d'entreprises ont plus de 50 ans, ce taux est identique au taux départemental.

f) Le commerce et les services

Le secteur des commerces et des services est le second pôle d'emploi du territoire, avec plus de 1.000 emplois dans les activités commerciales, 900 dans le secteur des services publics et parapublics et 600 dans la santé et l'action sociale.

Les services sont représentés par le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et peu représentés par les activités de services aux entreprises.

203 établissements commerciaux sont présents sur le territoire, et permettent au Pays de disposer d'une densité commerciale identique à celle du département, avec 3 pôles commerciaux de services bien équipés et structurants : Saint-Léonard-de-Noblat, Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et 7 pôles dits secondaires (Peyrat-le-Château, Sussac, Linards, Sauviat-sur-Vige, Bujaleuf, La Croisille-sur-Briance, Nedde). Il faut souligner que 13 communes ne disposent d'aucun commerce alimentaire mais il existe de nombreuses tournées.

g) L'activité touristique

Le Pays compte environ 6000 lits touristiques marchands (3000 en locatif : gîtes meublés, hôtellerie, chambres d'hôtes, villages de vacances et 3000 en camping) et 2 600 résidences secondaires. 75% de cette offre est présente sur le canton d'Eymoutiers et la proximité du lac de Vassivière. Les campings, majoritairement de gestion publique, sont des hébergements en grande difficulté aujourd'hui (en 10 ans, baisse de 40% de la fréquentation).

Les motivations des touristes qui séjournent sur le territoire sont majoritairement axées autour de deux grands secteurs :

- Les activités de nature : la baignade dans les 9 lacs et plans d'eau dont le lac de Vassivière, le canoë, la randonnée pédestre, VTT.(500km d'itinéraires adaptés) , la pêche, la découverte de l'environnement, les balades au Mont Gargan : site naturel classé.
- Les activités culturelles liées à la présence d'un patrimoine diffus et aux deux cités de caractère (Saint-Léonard et Eymoutiers), des lieux de visites permanents : Centre National d'art et du Paysage, (10 000 visiteurs) Espace Paul Rebeyrolle (10 000 visiteurs), Le Moulin du Got (9 000 visiteurs), la Cité des Insectes (7 500 visiteurs), le train à vapeur (3 700 passagers), le bateau restaurant (12 000 personnes), des visites d'entreprises (porcelaine, tannerie) et de nombreux concerts et expositions. Le pays a obtenu le label « Pays d'art et d'histoire » en 1999 et propose des visites et balades avec des guides conférenciers formés.

Quatre offices de tourisme communaux sont présents sur le territoire, un cinquième est communautaire (Briance-Combade), la maison de Vassivière (structure liée au SYMIVA) assure une mission d'accueil et d'animation.

L'association touristique du Pays rassemble l'ensemble des offices de tourisme et travaille en partenariat avec la maison de Vassivière pour mener des actions de promotion.

3) Les services et le cadre de vie

a) En matière d'habitat et de logement

Le parc de logement était de 13.365 résidences en 1999 (données INSEE). Il n'a pas augmenté entre les deux recensements. C'est un parc ancien, 37,5% de logement ont été construits avant 1915 et sont souvent vétustes. En 1999, un logement sur 10 était vacant, 2 sur 10 étaient des résidences secondaires.

On observe une légère augmentation du nombre de résidences principales dans les cantons de Saint-Léonard-de-Noblat et de Châteauneuf-la-Forêt. Le nombre de résidences principales a baissé dans le canton d'Eymoutiers.

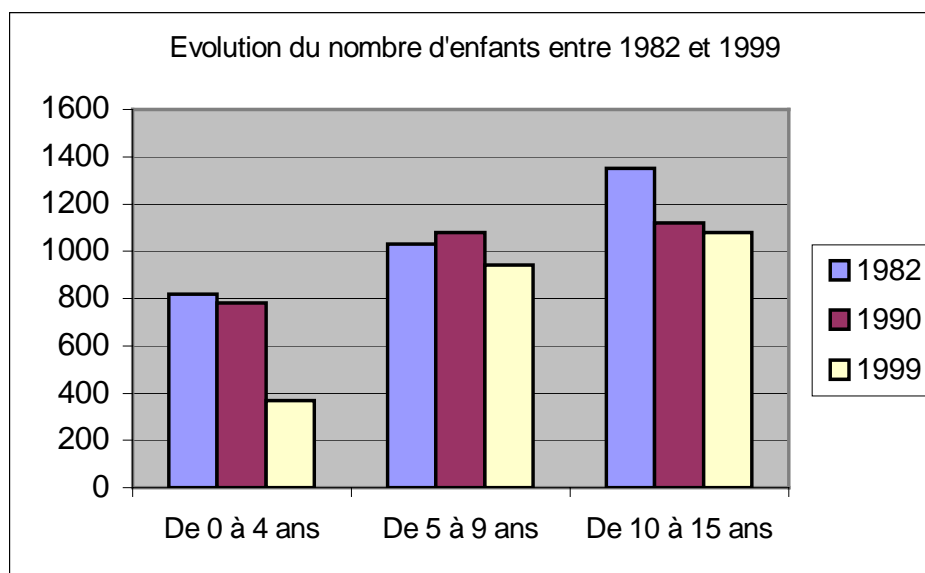
100 logements sociaux sont disponibles dans le canton de Châteauneuf-la-Forêt, 130 dans celui d'Eymoutiers et 347 dans celui de Saint-Léonard-de-Noblat

Plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ont eu lieu. Une étude préalable à une nouvelle OPAH est prévue sur l'ensemble des 32 communes du Pays.

b) Les services aux personnes

La petite enfance et l'enfance

Le territoire a subi une forte diminution entre 1990 et 1999 du nombre d'enfants de 0 à 4 ans (une baisse de 53%).



Le territoire dispose de trois crèches /haltes-garderies, d'un Relais Assistantes Maternelles et de 138 assistantes maternelles.

6 centres de loisirs sans hébergement fonctionnent sur l'ensemble du territoire.

Les jeunes :

Le territoire a subi également une baisse du nombre de jeunes et surtout de la tranche d'âge des 20-24 ans (-35%).

210 jeunes ont été accueillis au cours l'année 2002 lors des permanences dans les trois chefs lieux de canton de la Mission Locale Rurale.

Des postes d'animateur coordinateur jeunesse ont été créés à Saint-Léonard-de-Noblat, Eymoutiers et Châteauneuf-la-forêt.

Les personnes âgées et les personnes handicapées

La population des personnes de plus de 65 ans a augmenté de 1,5% entre 1990 et 1999. Elle était représentée en 1999 par 6.600 personnes.

Trois instances cantonales de coordination gérontologique organisent les services de l'aide à domicile auprès des personnes âgées. Le territoire compte l'équivalent de 70 emplois à temps plein d'aides ménagères.

Il existe une maison de retraite et une structure d'hébergement dans chaque chef lieu de canton. Deux foyers logements sont situés à Sauviat-sur-Vige et à Peyrat-le-Château.

Une résidence pour personnes âgées est implantée au Châtenet-en-Dognon et une structure d'accueil de personnes dépendantes psychologiquement existe à Bujaleuf.

On note également l'existence de 6 places d'accueil familial pour des personnes âgées.

Il existe 4 structures d'accueil pour personnes handicapées sur le territoire. Deux associations d'aide aux personnes handicapées basées à Limoges interviennent notamment sur le territoire Monts et Barrages.

En matière d'emploi et d'insertion

Un Espace Rural Emploi Formation (EREF) situé à Bujaleuf a été créé en 1994.

Des permanences de l'ANPE sont effectuées sur Saint-Léonard-de-Noblat une demi-journée par semaine, ainsi que des entretiens sur convocation dans le cadre du PAP (Projet d'Action Personnalisé).

Un atelier permanent rural fonctionne à Saint-Léonard-de-Noblat 2 jours par semaine.

L'offre en formation continue est limitée aux ateliers pédagogiques personnalisés (APP).

Pour les familles

Un Relais Info-Services à Saint-Léonard-de-Noblat a été créé pour mettre à disposition des familles, des professionnels du service à domicile.

Il existe également un réseau d'échanges réciproques de savoirs à Châteauneuf-la-Forêt.

Trois points d'accès multimédia sont accessibles aux habitants.

L'accueil des nouveaux arrivants

Le territoire Monts et Barrages fait partie du Dispositif Régional Accueil en Limousin qui organise des sessions d'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.

L'accompagnement des porteurs de projets est assuré par le Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages et les Chambres Consulaires.

Le Pays Monts et Barrages participe aux actions (Projets en campagne, sessions d'accueil) initiées par la mission accueil du Conseil régional.

Une association « Destination campagnes » est représentée sur le territoire et a pour objectif de créer un réseau d'échanges et de soutien.

L'accueil des nouveaux arrivants est assurée par quelques associations, notamment à Châteauneuf-la-Forêt, Saint-Julien-le-Petit, Peyrat-le-Château, et Saint-Léonard-de-Noblat.

c) Les services publics et la santé

15 bureaux de poste et 3 agences postales sont répartis sur tout le territoire.

Le territoire dispose de 4 gendarmeries, 5 centres de secours et 3 trésoreries.

En matière de santé, les services hospitaliers sont situés à Limoges. L'hôpital de Saint-Léonard-de-Noblat dispose d'un service de médecine. Huit communes comptent au moins un médecin et une pharmacie.

d) L'offre en matière d'enseignement et de formation

L'enseignement primaire : 1.132 enfants sont scolarisés dans 23 écoles.

L'enseignement secondaire :

Il existe 3 collèges, un à Eymoutiers avec 190 élèves, un à Châteauneuf-la-Forêt avec 186 élèves et un à Saint-Léonard-de-Noblat avec 420 élèves.

Le lycée de Saint-Léonard-de-Noblat accueille 200 élèves.

Il faut souligner qu'une partie des jeunes du territoire est scolarisée en lycée à Limoges

e) En matière de déplacements et de transports

Deux axes principaux de communication structurent le territoire, la Nationale 141 qui traverse le territoire au Nord et la Départementale 979 appelée « la route du bois » qui relie Limoges à Ussel. Le Pays est encadré par les autoroutes A20 à l'Ouest et A89 au Sud, mais leur accès reste encore difficile.

En matière de transport en commun, il existe une ligne ferroviaire, la ligne Eymoutiers – Limoges. Six lignes de cars sillonnent le territoire. Il existe un service de taxi-car.

Carte des déplacements



f) La culture, les loisirs et les sports

Les équipements culturels

Chaque chef lieu de canton dispose d'équipements culturels pour les habitants (cinéma, bibliothèque, école de musique).

L'offre d'activités culturelles

- Quatre associations transversales ont un large champ d'action dans le domaine culturel : le foyer rural de Saint-Léonard-de-Noblat, Contrechamps à Saint-Julien-le-Petit, Familles Rurales à Peyrat-le-Château, Arc en Ciel à Châteauneuf-la-Forêt.

- Il existe quatre festivals : festival interculturel du conte à Beaumont-du-Lac, été musical et festival de jeunes créateurs à Saint-Léonard-de-Noblat et Rencontres musicales traditionnelles à Nedde.
- Des activités musicales, théâtrales, d'arts plastiques, sont organisées de façon ponctuelle et régulière par quelques communes et associations.
- On peut noter une présence d'artistes qui habitent sur le territoire avec une quinzaine de lieux de création et d'exposition et des résidences d'artistes.
- Il existe une bonne diversité d'outils de communication locaux (Télémillévaches, Radio Vassivière, journaux et bulletins ...)

Un domaine culturel dans lequel le territoire s'est engagé : le patrimoine

- Des sites :
 - Saint-Léonard-de-Noblat et Eymoutiers sont reconnus comme villes étapes de la Route Historique de St Jacques-de-Compostelle. La collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat est classée Patrimoine mondial de l'Humanité au titre des Chemins de Saint Jacques-de-Compostelle.
 - 12 monuments sont classés "monuments historiques" et 31 monuments sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des "monuments historiques".
 - un petit patrimoine rural très important comme les moulins ou encore les granges.
- Des thèmes : paysages et bâti rural, patrimoine scientifique, industriel et technique, architecture civile, patrimoine religieux, « via lemovicensis » vers Saint-Jacques de Compostelle, le patrimoine lié à l'histoire (dolmens, tumuli, mottes, bastide...).
- Des acteurs : 10 associations s'intéressent à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine.
- Un label « Pays d'art et d'histoire » :

Depuis 1999, les trois cantons de Châteauneuf-la-Forêt, d'Eymoutiers et de Saint-Léonard-de-Noblat appartiennent au réseau national des « Villes et Pays d'art et d'histoire », qui regroupe 130 villes et pays à travers la France. Ce label est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités qui ont la volonté de protéger et de valoriser leur patrimoine. Une convention définit les actions à mener en direction de trois publics spécifiques : les visiteurs et touristes, les habitants et les jeunes.

Le réseau « Villes et Pays d'art et d'histoire » s'appuie sur deux types de compétences bien définies, l'animateur du patrimoine et les guides-

conférenciers. Des sessions de formation continue garantissent la mise à jour de leurs connaissances. Des éditions qui faciliteront l'accès à l'information sont prévues.

Le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages propose :

- des actions pour la protection et la valorisation du bâti traditionnel et des paysages
- la formation des personnels des lieux de visite et des guides conférenciers
- des ateliers et des outils pédagogiques pour les scolaires et les jeunes
- l'accueil des groupes toute l'année : visites-découvertes, balades patrimoine
- le programme d'été
- un soutien pour les projets communaux ou les événements qui ont une dimension de pays

Les équipements sportifs

En matière d'équipements sportifs, on note :

- La présence de terrains de sport (football, tennis) dans la moitié des communes.
- La présence de gymnases dans chaque chef lieu de canton, une piscine à Eymoutiers, une piscine couverte à Saint-Léonard-de-Noblat fermée depuis 4 ans en raison d'insalubrité.

L'offre d'activités sportives

2.832 personnes pratiquent une activité sportive (15 disciplines différentes) pour 29 % d'entre elles le football, 12 % la gymnastique, 11 % la pétanque et 10 % du judo / karaté.

Il existe de nombreuses offres d'activités, en matière de randonnée pédestre, cyclotourisme, VTT, équitation, tennis, escalade, pêche, baignade, voile et planche à voile, canoë-kayak, etc....

g) Le patrimoine naturel et l'environnement

Le réseau hydrographique est très dense avec 700 Km de cours d'eau dont la Vienne, la Maulde, la Combade, la Briance, le Taurion, la Vige.... On trouve deux barrages sur la Vienne et huit retenues sur la Maulde.

Le territoire dispose également de nombreux étangs et lacs.

Le territoire offre une richesse écologique remarquable avec la présence d'espèces spécifiques comme la truite fario ou l'écrevisse à pattes blanches.... mais cette richesse écologique est fragilisée.

Bien que les cours d'eau subissent une faible pollution d'origine domestique et industrielle, des perturbations proviennent de la présence

des retenues, de l'abandon des pratiques d'entretien des berges et des modifications d'utilisation des sols comme le boisement, le drainage ou le piétinement par les animaux.

Des procédures d'aménagement et de protection des cours d'eau accompagnées d'action de sensibilisation et de formation comme l'opération « La rivière m'a dit » avec les scolaires, ou la fête de l'eau en 2000 ont été mis en œuvre sur le territoire.

En dehors des milieux aquatiques, les autres milieux naturels sont constitués de forêts de landes et de zones humides. Les landes, du fait de leur abandon, ont été progressivement remplacées par la forêt.

13 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique sont répertoriées sur l'ensemble des communes.

Un site naturel, le Mont Gargan est classé et 12 sites naturels sont inscrits. Plusieurs sites Natura 2000 sont identifiés.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (16 communes concernées) a pour objet notamment la préservation et la valorisation des milieux naturels et la constitution d'une filière bois - énergie.

En matière d'énergie, 2 installations publiques de chaufferie au bois déchiqueté (plaquettes, sciure) ont été installées à Saint-Léonard-de-Noblat et à Cheissoux ainsi que plusieurs chaufferies privées. Il existe une expérience pilote d'isolation dans une école à Châteauneuf-la-Forêt.

4) Les points faibles et les points forts

L'état des lieux fait ressortir un certain nombre de caractéristiques de Monts et Barrages :

Des points faibles

La principale fragilité du territoire est liée à la démographie :

- une densité de population faible (25 habitants/km²) qui diminue d'Ouest en Est,
- une baisse continue de la population due à un solde naturel très négatif (que n'arrive pas à compenser un solde migratoire positif) et ses corollaires : un vieillissement de la population (31% de + de 65 ans contre 21,5% en Haute-Vienne) et une baisse importante du nombre de jeunes (en 10 ans -53% des 0/4 ans et -35% des 20/24 ans).

Cette structure démographique fragilise certains services et l'économie :

- des pertes d'emplois (agriculture et industrie)

De plus l'activité économique souffre, inégalement suivant les secteurs et les entreprises, de différents déficits :

- manque de plus-values produites localement (bois, produits agricoles)
- manque de dynamisme
- difficulté de renouvellement des hommes, des structures (camping) et des idées

En matière de logement, l'offre apparaît insuffisante et/ou inadaptée alors qu'on recense 10% de logements vacants en 1999.

Enfin on peut noter un enclavement relatif avec un réseau routier qui doit encore être amélioré et une problématique spécifique concernant les accès sur Limoges

Des points forts

En terme de démographie, il faut souligner :

- un solde migratoire positif ; il faut cependant distinguer deux natures de flux migratoires : vers l'ouest plutôt en lien avec l'activité de Limoges et vers l'est soit lié à la création d'activité localement, soit lié à l'arrivée de nouveaux résidents retraités ou étrangers.

Les ressources du territoire sont une de ses richesses et constituent un bon potentiel de valorisation : productions agricoles de qualité, bois, environnement, patrimoine, savoir-faire spécifiques

Concernant les activités, on retiendra :

- une agriculture dynamique
- une montée en puissance du massif forestier
- des spécificités cantonales (porcelaine à Saint-Léonard-de-Noblat, papier-carton à Châteauneuf-la-Forêt, bois à Eymoutiers)
- un maillage équilibré du territoire par rapport aux services et aux commerces avec 3 pôles structurants majeurs (chefs-lieux de canton) et 7 pôles secondaires
- des services de santé et des services à la personne (âgée, handicapée...) diversifiés et de qualité
- des initiatives innovantes (agriculture, environnement, énergies renouvelables, culture...)

Parmi les atouts majeurs de Monts et Barrages, il faut également citer :

- son environnement : ses espaces, ses paysages, son réseau hydrographique, ses lacs et plans d'eau, sa richesse écologique, sa faible pollution... Cet environnement est reconnu comme élément essentiel d'une excellente qualité de vie.
- son patrimoine : l'ensemble du territoire est labellisé Pays d'art et d'histoire, présence de deux centres d'art de renommée internationale, diverses initiatives culturelles
- sa situation entre Vassivière et Millevaches d'une part et Limoges d'autre part

IV La démarche participative d'élaboration de la Charte

1) Associer la population

Le Syndicat a souhaité informer très tôt les habitants sur la démarche qu'il avait initiée. A partir de la présentation publique de l'étude de préfiguration du cabinet Sophte le 15/12/2000, les personnes intéressées ont eu la possibilité de participer à trois groupes de travail transversaux sur les thèmes : « activité », « attractivité » et « solidarité ». Puis par une lettre d'information diffusée dans tous les foyers, un appel à candidature au Conseil de développement a été lancé. Les 63 membres retenus représentent le territoire de façon équilibrée et non institutionnelle. La participation des habitants a été élargie dans le cadre des commissions thématiques. En lien avec le choix d'une démarche participative affirmée par les élus, il faut souligner la volonté de garder la maîtrise du projet par le recours maximum aux forces internes du territoire.

Ce principe va jusqu'au choix de rédaction de la charte.

Cependant la nécessité d'organiser les acteurs et de se doter d'outils adaptés au développement local a donné lieu à une formation spécifique.

Un appui méthodologique extérieur pour organiser de façon autonome la réflexion et la production des acteurs locaux jusqu'au contrat de Pays s'est également avéré indispensable.

2) Méthodologie

La construction collective du projet de territoire ne s'est pas inscrite dans un processus linéaire – état des lieux - diagnostic – projet, où chaque phase du travail ne débute que quand la précédente est achevée. C'est au contraire par une dynamique d'allers-retours entre l'expression des habitants et une formalisation progressive que se sont précisés simultanément les éléments du diagnostic, le problème central du territoire, de même que la colonne vertébrale de la charte (but, finalités, objectifs) et les actions à envisager.

Cette méthode moins lisible au départ, favorise la prise en compte des attentes des acteurs locaux et donne une grande cohérence au projet.

3) Chronologie

La réflexion pour la mise en place du Pays a commencé en 1999, avec une étude de préfiguration. Un premier travail d'état des lieux et de diagnostic stratégique a été confié au cabinet d'étude PHB.

Premier temps fort

Le 15 décembre 2000	Mobilisation des acteurs locaux intéressés par la démarche : réunion de plus de 120 personnes à Eymoutiers avec le cabinet SOPHTE Développement, chargé de la définition de la stratégie de développement. Trois groupes de travail : activité, attractivité, et solidarité, ont été alors constitués.
En juin 2001	Validation des éléments de diagnostic et des axes de développement par le Comité de Pilotage. Restitution devant plus de 100 acteurs à Bujaleuf.
Décembre 2001	Périmètre d'étude du Pays Monts et Barrages reconnu lors de la CRADT du 15 décembre 2001. Arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2001.

Constitution du Conseil de Développement.

Printemps 2002	Appel à candidature pour la constitution du Conseil de Développement : diffusion d'une lettre dans tous les foyers du territoire. Retour de 120 candidatures dont 63 sont retenues par le SIMB et validées par les 32 communes. Le pré-conseil de développement s'est réuni trois fois pour réfléchir sur les thèmes attractivité, activités, solidarités.
5 juin 2002	Installation officielle du Conseil de Développement. Election du président et du comité de pilotage de 12 personnes.

Travaux des commissions

D'octobre 2002 à septembre 2003	Constitution de commissions et travaux. Réunions des commissions et sous-commissions coordonnées par les membres du comité de pilotage, accompagnées par les techniciens du SIMB. Ouvertes à l'ensemble des personnes intéressées, les commissions ont proposé des orientations pour le développement du Pays, à partir d'un constat de la situation actuelle et des évolutions souhaitées. Synthèse des travaux présentée lors du conseil de développement du 26 juin à Peyrat-le-Château et du 23 septembre 2003 à Masléon.
---------------------------------	---

Convention d'objectif

Avril 2003 | *La Commission Mixte du 7 avril 2003 statue sur la Convention d'objectifs. Définition des moyens pour l'élaboration de la Charte et pour des approfondissements thématiques (eau, patrimoine bâti et paysage, habitat, tourisme, culture, économie)*

Formation des acteurs impliqués

Septembre à décembre 2003 | *Formation-accompagnement par ADES et Ariane Développement Local : bureau du SIMB, comité de pilotage du conseil de développement et équipe salariée. Des rencontres régulières ont permis de faire le lien entre ces différents intervenants.*

15 décembre 2003 | *Point sur la démarche de Pays lors du conseil de développement de Saint-Julien-le-Petit*

Appui méthodologique

Octobre 2003 à septembre 2004 | *Le SIMB confie à Ariane Développement Local une mission d'appui méthodologique pour l'élaboration de la charte, du contrat de pays et la mise en place d'une nouvelle organisation. Cet accompagnement comprend trois étapes distinctes :*

- Elaboration de la stratégie de développement du pays et écriture de la charte,*
- Elaboration et écriture du programme d'action du pays,*
- Structuration des différentes instances du pays et formalisation de leurs relations.*

Un comité de suivi (composé des représentants du conseil de développement, du syndicat intercommunal, de son équipe technique, du Conseil général de la Haute Vienne, du Conseil régional du Limousin et de l'Etat) s'est réuni régulièrement pour assurer le pilotage de la démarche.

Rédaction d'un document d'état des lieux

<i>Novembre 2003 à janvier 2004</i>	<i>Recueil et traitements des documents existants. Entretiens auprès d'une vingtaine d'acteurs du territoire (élus, chefs d'entreprises, responsables d'associations)</i>
-------------------------------------	--

Réalisation du diagnostic et élaboration d'une proposition de stratégie de développement (projet de territoire)

<i>En janvier 2004</i>	<i>Equipe prospective composée d'une trentaine de personnes représentatives des différentes composantes géographiques, sociologiques, économiques et culturelles du territoire</i>
<i>23 et 24 janvier 2004</i>	<i>Séminaire de deux jours de l'équipe prospective pour réaliser le diagnostic et élaborer une proposition de stratégie de développement (projet de territoire)</i>
<i>Du 13 au 24 février</i>	<i>Présentation de l'état des lieux, du diagnostic et de la proposition de projet de territoire élaborée par l'équipe prospective à l'ensemble des élus municipaux au cours de réunions décentralisées.</i>

Communication et participation des habitants

<i>En février 2004</i>	<i>Edition d'une Lettre d'information à tous les habitants : le point sur la démarche de Pays et présentation des réunions micro territoires</i>
<i>Du 10 au 17 mars 2004</i>	<i>Animation de 8 réunions ouvertes à l'ensemble des habitants pour présenter les éléments d'état des lieux et les travaux de l'équipe prospective et recueillir les avis, les propositions</i>

Déclinaison opérationnelle du projet de territoire

<i>En mars 2004</i>	<i>Inventaire de toutes les pistes d'actions identifiées depuis le début de la démarche</i>
<i>19 et 20 mars 2004</i>	<i>Animation d'un deuxième séminaire de l'équipe prospective pour l'analyse des éléments recueillis lors des réunions publiques et la définition des axes des objectifs opérationnels</i>
<i>En avril 2004</i>	<i>Elaboration des modalités de travail des groupes thématiques et mobilisation des habitants en lien avec le Conseil de Développement</i>
<i>En mai 2004</i>	<i>Animation de treize groupes thématiques pour engager l'élaboration des objectifs opérationnels du projet de territoire et proposer des actions illustratives</i>

Université des Pays

<i>En mai 2004</i>	<i>Edition d'un journal d'information à tous les habitants pour présenter le projet de territoire et les Universités de Pays.</i>
<i>4, 5 et 6 juin 2004</i>	<i>Organisation et animation des 4èmes Universités de Pays à Eymoutiers accueillant des personnes d'autres territoires engagées dans des démarches de développement durable et solidaire</i>

V Un projet collectif, convergence de l'action de chacun

Monts et Barrages, comme beaucoup de territoires ruraux du Limousin, a été tenu à l'écart des grandes politiques d'aménagement et de désenclavement.

1) De l'état des lieux au diagnostic du territoire

Le diagnostic s'appuie sur l'état des lieux : les faiblesses, les contraintes du territoire, ses ressources, ses enjeux. Il prend en compte les données quantitatives comme qualitatives. Évaluatif et prospectif, il permet d'identifier et de partager avec les habitants le problème majeur du territoire pour en rechercher les solutions.

Pour le Pays Monts et Barrages, le diagnostic a été réalisé en plusieurs temps. Il s'est appuyé sur les travaux des commissions du conseil de développement et sur deux séminaires d'une équipe prospective représentative des différentes composantes socio économiques et géographiques du territoire. Des réunions publiques ont permis de le partager et de le compléter avec les habitants.

Le problème majeur du territoire :

A partir des éléments les plus marquants de l'état des lieux les acteurs sollicités ont unanimement identifié la dévitalisation comme problème majeur du territoire. Ce problème n'est pas nouveau, il a pris des formes différentes suivant les périodes. Des tentatives de réaction ont existé avec des fortunes diverses mais toujours avec des résultats insuffisants.

Cela a fortement marqué les mentalités même si l'état d'esprit des habitants est la résultante de nombreux facteurs sociaux, économiques et culturels.

Dévitalisation et état d'esprit sont perçus comme les deux facettes d'un même problème, ces deux aspects s'influençant et se renforçant mutuellement. Le vieillissement et la diminution de la population entraînent le Pays dans une spirale négative de dévitalisation. Celle-ci se traduit notamment par la fuite des forces vives, un faible dynamisme de l'activité économique, ainsi que par des mentalités marquées par le pessimisme, l'attentisme, ce qui génère des difficultés d'installation et d'intégration de nouvelles personnes.

Cependant la perception de ce problème n'est pas uniforme sur le territoire. Il est significatif à cet égard que des éléments perçus comme points faibles par certains pessimistes se transforment en atouts ou en potentiels à valoriser dans la vision des plus entrepreneurs.

On peut noter une sorte de gradient Est/Ouest : la dévitalisation est d'autant plus marquée qu'on progresse vers l'est, où la question des mentalités est révélée par l'installation des nouveaux arrivants qui créent des activités innovantes. Ces derniers ont quelquefois une vision idéalisée du territoire ce qui ne facilite pas la compréhension mutuelle. A l'inverse plus on va vers l'ouest et plus la question de la relation ville-campagne vis à vis de Limoges semble se poser de manière prégnante.

Cette polarité du territoire doit trouver sa place dans sa juste relation avec ses voisins, Limoges d'une part et Vassivière/Milleval d'autre part.

2) Vision prospective du territoire dans 20 ans

Nous sommes en 2024, grâce à la démarche de pays et aux divers contrats de pays qui ont permis de franchir les obstacles identifiés :

- Les voies d'accès et les infrastructures dont il bénéficie sont d'un niveau satisfaisant.
- le territoire est devenu vivant et uni, dynamique et optimiste, ouvert aux hommes et aux idées.
- Ses habitants sont solidaires et impliqués dans la vie locale ; Ils cultivent des relations conviviales.
- Leur nombre est stable, voire en légère hausse. Ils se répartissent sur tout le territoire et avec un bon équilibre entre les différentes tranches d'âges.
- Il y existe un bon maillage de commerces, de services publics comme privés, et d'entreprises adaptées aux besoins et aux ressources du Pays.
- L'activité agricole y est stable et développe des plus value localement. La filière bois est diversifiée (production, transformation énergie).
- La vie culturelle y est active et variée.
- Les choix de développement respectent et mettent en valeur les savoir-faire et les ressources naturelles en encourageant les activités économiques novatrices.
- Ce pays a une bonne notoriété pour sa qualité de vie, son environnement, son patrimoine. Il affirme son identité et sait tirer parti de sa situation privilégiée entre Limoges et Vassivière-Milleval. Il développe des relations ville/campagne équitables.

Cette description peut paraître idéale ; mais ainsi elle peut, telle une boussole, permettre d'orienter les efforts des acteurs du territoire

3) Le projet de territoire

Après "consensus" de l'ensemble des acteurs (élus locaux, entreprises, associations...) sur le problème qu'on entend résoudre à l'échelle du territoire, il convient de définir un projet c'est à dire un ensemble d'actions d'aménagement et de développement orientées vers un but commun qui est la disparition du problème.

Mais cela ne suffit pas, pour que l'on ait une démarche cohérente, parfaitement lisible et compréhensible de tous, il convient d'exprimer également les valeurs, les finalités qui vont être poursuivies dans la mise en place du but. C'est par rapport aux valeurs que les habitants se mobilisent.

Le but est la réponse à la question « quoi » ; l'expression des finalités est la réponse à la question « pourquoi ». Il reste à s'accorder sur le « comment ». C'est à dire de quelle façon va-t-on s'y prendre pour atteindre ce but en cohérence avec les finalités exprimées.

Ce "comment" peut porter le nom d'objectifs stratégiques dans la mesure où ils orientent la façon de conduire toutes les actions qui seront contenues dans le projet du Pays Monts et Barrages.

Le but à poursuivre
<p>Pour atteindre la vision du territoire à 20 ans suggérée plus haut et donc quitter le problème identifié précédemment, les acteurs du pays Monts et Barrages veulent revitaliser de façon équilibrée le territoire et inverser les tendances démographiques.</p> <p>A terme, il faut que les différentes classes d'âges s'équilibrent et que chacune d'entre elles trouve les conditions de son épanouissement, social, culturel et économique.</p>

Les principes et valeurs qui nous animent

Ce but les acteurs du pays Monts et Barrages veulent l'atteindre en cultivant des valeurs d'humanisme de solidarité et d'ouverture.

Ils s'appuieront sur les principes du développement durable (1) qu'ils définissent comme la prise en compte simultanée dans l'action :

- du respect de l'environnement (et pas la seule amélioration)
- de l'équité sociale (au delà de l'égalité)
- de la pertinence économique (plutôt que la simple recherche de l'efficacité économique et de la croissance).

(1)La définition la plus communément admise du développement durable a été proposée dans le rapport produit en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, dit rapport Bruntland, du nom de la Présidente de cette Commission :

"Le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept du "besoin", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir".

Cet engagement suppose une responsabilité de chaque citoyen ; celle-ci se construit dans la participation et le développement de modes d'action coopératifs.

Les habitants souhaitent agir en conservant l'authenticité de leur territoire et entendent se démarquer des modèles de développement qui ne respectent pas ces valeurs.

Les objectifs stratégiques

Les actions qui seront mises en place dans le cadre du contrat de Pays et dans la perspective du but fixé devront être orientées selon les objectifs stratégiques suivants :

- en valorisant de façon durable les ressources locales pour créer des activités et fixer des actifs
- en créant les conditions pour retenir et accueillir les habitants

L'évaluation de la pertinence des actions à retenir se fera en fonction de ces deux objectifs stratégiques qui permettront également d'apprécier la portée des mesures mises en place.

4) Les axes opérationnels

La déclinaison opérationnelle du projet de Pays telle que définie dans la charte s'organise autour de neuf axes :

Créer et renforcer à l'échelle du territoire les conditions pour entreprendre

Développer une offre de logements adaptée

Dynamiser la vie inter-associative et l'articuler avec les dispositifs publics

Préserver et valoriser les milieux et les ressources naturels

Aménager le territoire de façon équitable et cohérente

Améliorer la vie au quotidien en adaptant les services aux évolutions du territoire

Favoriser la participation des habitants au développement de leur territoire

Affirmer le Pays comme échelle pertinente d'organisation des acteurs touristiques

Accompagner la démarche de pays

Avec la phase suivante de contractualisation s'engage un travail de précision et de déclinaison en actions de ces axes opérationnels, travail qui va se poursuivre jusqu'à l'automne :

1. Créer et renforcer à l'échelle du territoire les conditions pour entreprendre

- Développer la culture d'entreprendre
- Créer un dispositif d'accompagnement des initiatives (industrie, artisanat, tourisme, culture, etc.)
- Doter le territoire d'un outil de gestion du foncier pour l'installation en agriculture
- Soutenir les actions menées en faveur de la gestion durable des forêts
- Développer la production d'énergies renouvelables (filrière bois énergie ...)
- Adapter les infrastructures
- Conforter les démarches de production et de commercialisation des produits du terroir

Actions illustratives :

- Animation d'une « cellule accueillir et entreprendre »
- Création d'une commission locale pour l'installation agricole (gestion du foncier)
- Audit et étude en vue du développement de l'abattoir d'Eymoutiers
- Aménagement des Zones d'Activités Economiques
- Création de dessertes forestières
- Création et amélioration des hébergements touristiques

2. Développer une offre de logements adaptée

- Donner des orientations pour maîtriser les phénomènes de rurbanisation et de mitage des bourgs et hameaux
- Conserver la qualité du paysage, et valoriser les villages
- Affirmer la spécificité du bâti du territoire
- Intégrer dans l'habitat les énergies renouvelables et l'utilisation de matériaux sains
- Organiser les acteurs et harmoniser les politiques d'habitat

Actions illustratives :

- Étude habitat :
 - Diagnostic habitat
 - Étude pré opérationnelle de l'OPAH de revitalisation rurale
 - Programme Territorial de l'Habitat
- Charte architecturale et paysagère
- Cellule d'observation et de pilotage de la politique d'habitat

3. Dynamiser la vie inter-associative et l'articuler avec les dispositifs publics

- Définir une politique de développement culturel à l'échelle du Pays
- Mutualiser les équipements et les compétences entre associations et collectivités territoriales en matière de sport, loisir, culture et animation locale
- Animer les synergies patrimoine, culture, identité, tourisme, habitat, cadre de vie, création d'activités à partir du label Pays d'art et d'histoire

Actions illustratives :

- Lancement d'une étude-action pour la création d'un pôle de ressources et d'appui inter-associatif
- Mise en place d'un Centre d'Interprétation d'Architecture, du Patrimoine, et du Paysage, en articulant les orientations du label « Pays d'art et d'histoire » avec les spécificités du Pays Monts et Barrages
- Création d'un « Évènement de Pays »
- Poursuite et finalisation de l'inventaire des équipements et structures en matière de sport, culture et animation locale
- Etude de développement culturel

4. Préserver et valoriser les milieux et les ressources naturels

- Identifier et connaître les milieux naturels remarquables
- Développer la concertation dans la gestion des milieux naturels notamment aquatiques
- Aménager et valoriser les milieux naturels (sentiers, parcours de pêche, sites)
- Anticiper les évolutions environnementales préoccupantes
- Eduquer et sensibiliser les différents publics

Actions illustratives :

- Accompagnement du Contrat de Restauration et d'Entretien des rivières
- Étude de connaissance des milieux naturels remarquables liés aux vallées
- Mise en oeuvre d'une politique de gestion des petits ruisseaux : expérimentation sur un ruisseau pilote
- Sensibilisation à l'environnement

5. Aménager le territoire de façon équitable et cohérente

- Partager une vision cohérente des infrastructures à l'échelle du Pays
 - Définir une stratégie d'aménagement et d'urbanisme
 - Mettre en place un schéma de coordination et de renforcement des infrastructures
- ✓ les conditions du développement du territoire : les infrastructures
- les infrastructures routières (Améliorer le réseau secondaire, créer des créneaux de dépassement sur les itinéraires principaux, améliorer les accès à l'A 20 et à l'agglomération de Limoges, améliorer les traversées des bourgs ...)
 - les infrastructures ferroviaires: une alternative au « tout route » (notamment pour le transport du bois), intérêt du POLT pour l'ensemble de la région
 - le numérique : accès au haut-débit pour toutes les communes
 - l'amélioration de la couverture téléphonie mobile
 - l'amélioration de la couverture télé et radio.
- ✓ les équipements structurants du territoire
- une piscine à Saint-Léonard-de-Noblat
 - le secteur culturel : la lecture (développement de la lecture avec un pôle fort, tête de réseau dans chaque chef-lieu de canton), la musique : structuration des écoles de musique et réflexion sur une école de musique de pays)
 - musée de la Papeterie à Châteauneuf-la-Forêt, en complémentarité avec le moulin du Got.
 - l'abattoir d'Eymoutiers : développement et la mise en place d'un atelier de découpe
 - hébergement des personnes âgées : formules alternatives aux maisons de retraite

Actions illustratives :

- Etude pour le musée de la Papeterie
- Etude pour la réhabilitation de la piscine de St Léonard ou pour une construction neuve

6. Améliorer la vie au quotidien en adaptant les services aux évolutions du territoire

- Définir une politique « emploi-formation » intégrant les spécificités du territoire et accompagnant les actions de soutien à la création d'activités
- Soutenir et harmoniser les politiques locales enfance-jeunesse
- Engager une réflexion prospective en matière de services aux personnes âgées et leurs incidences en termes d'emploi et de création d'activité
- Aborder la question de la mobilité et de l'accueil du public en fonction des rythmes de vie des habitants (« temps du territoire »)
- Accorder une attention particulière aux publics les plus démunis et favoriser leur insertion

Actions illustratives :

- Extension et adaptation du Relais Infos Services
- Chantiers d'insertion

7. Favoriser la participation des habitants au développement de leur territoire

- Proposer des actions pédagogiques de sensibilisation et de formation-développement pour permettre aux habitants de connaître leur histoire et leur environnement et d'agir sur leur territoire
- Créer les conditions pour que les jeunes soient acteurs de leur territoire
- Aider les jeunes qui le souhaitent à venir et revenir sur le territoire

Actions illustratives :

- Inventaire des actions enfance-jeunesse et des associations qui les portent et diffusion des informations
- Création en lien avec le pôle ressource inter associatif d'une fonction de coordination jeunesse à l'échelle du Pays
- Sensibilisation / éducation à la « dimension Pays » par la circulation de l'information, la pratique d'activités, les échanges entre parents, animateurs, jeunes, et la mutualisation des moyens

8. Affirmer le Pays comme échelle pertinente d'organisation des acteurs touristiques

- Organiser, fédérer, et animer les acteurs du tourisme
- Harmoniser et mettre en synergie les initiatives privées et publiques pour développer des activités attrayantes et accueillir

Actions illustratives :

- Politique d'accueil et d'information : travail en réseau des offices de tourisme à partir de la base de données régionale
- Travail par filières thématiques, harmoniser le rôle des acteurs : les aménagements, l'animation, la promotion, la mise en produit, la commercialisation.

9. Accompagner la démarche de pays

- Evaluer la démarche
- Animer le territoire et la charte
- Accompagner la mise en œuvre technique des actions
- Articuler le projet de pays avec les autres territoires de projets
- Communiquer sur le Pays

VI Structuration du Pays

1) La structure gestionnaire

Le Syndicat Intercommunal Monts et Barrages, devenu Syndicat Mixte suite à la création des Communautés de Communes, est l'initiateur de la démarche de Pays. (Voir « des élus volontaires » p. 6)

Recouvrant très exactement le périmètre du Pays, le Syndicat Mixte a vocation à être la structure de gestion du Pays.

Dès l'approbation de la charte par les 32 conseils municipaux, le Syndicat Mixte de Monts et Barrages engagera la procédure de négociation devant aboutir à la signature du premier contrat de pays.

2) Conventionnement avec le PNR de Millevaches

16 des 32 communes du Pays Monts et Barrages sont également incluses dans le périmètre du Parc

Dès l'envoi de la Charte de Pays aux communes, le Syndicat Monts et Barrages et le Syndicat de gestion du PNR se rencontreront afin d'élaborer une convention sur la répartition des compétences entre Parc et Pays.

La mise au point de cette convention se déroulera en 3 temps :

- vérification de la compatibilité de la charte du Pays avec la charte du PNR
- définition des domaines d'intervention partagés et des domaines spécifiques
- au moment de l'élaboration des contrats territoriaux de Pays et de Parc, une liste précise des actions qui seront portées par chacune des structures.

Cette convention organisera également les modalités de collaboration entre les 2 structures.

3) Les relations avec les structures voisines

- chevauchant le territoire : SYMIVA (Syndicat Mixte de Vassivière), SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Etude et de Préfiguration de l'Agglomération de Limoges)
- frontalières : communauté d'agglomération de Limoges, communautés de communes de Bourgneuf, Bugeat-Sornac, ...

Des rencontres, des collaborations et des partenariats sont indispensables. Aussi, les relations avec les structures intercommunales seront précisées pour une mise en œuvre cohérente et harmonieuse des politiques contractuelles respectives.

4) L'animation et l'évaluation

Le travail concernant l'élaboration de la charte a montré la pertinence qu'il y avait à réunir les trois composantes du projet de territoire, à savoir : les élus, les techniciens et les habitants.

Que ce soit dans des groupes de réflexion ou dans des groupes opérationnels, la présence de chaque type d'acteurs a enrichi le travail dans la confiance et la transparence. C'est dans cet esprit de coresponsabilité, tout en respectant les fonctions particulières de chacun, que seront pensées et conduites l'animation du contrat de Pays et l'évaluation de ses actions.

En cohérence avec le choix de confier au Conseil de Développement une part importante de l'élaboration de la Charte, celui-ci continuera à être étroitement associé à la définition des contrats de pays futurs, et aux éventuelles révisions de la charte à venir. Il aura un rôle de tout premier plan dans l'évaluation des actions mises en œuvre et dans l'animation du pays aux côtés des élus. C'est, rappelons-le, une des missions que lui a suggérée le législateur : « faire vivre de nouveaux espaces citoyens ».

Les modalités de ces missions ne peuvent être précisées pour l'instant ; le Conseil de Développement veut auparavant faire un bilan de son action jusqu'au contrat de pays, examiner ses capacités, et réfléchir sur son renouvellement et sur sa relation avec la société du pays de Monts et Barrages.

La structuration des différentes instances du pays et la formalisation de leurs relations seront abordées dans la suite de la mission d'accompagnement.